

Commune de Adelans et le Val de Bithaine	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE IDENTIFICATION DU RISQUE	
--	---	--

**I-LE DOCUMENT D'INFORMATION
COMMUNAL SUR LES RISQUES
MAJEURS (DICRIM)**



RISQUE D'INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone.

SITUATION

La commune **d'Adelans et le Val de Bithaine** est concernée par deux types d'inondations:

- le débordement du ruisseau de "la Colombine" affluent du Durgeon,]
- le ruissellement, en cas d'orages ou de fortes pluies,

Risque d'inondations : Reconnaissance de l'Etat de Catastrophe Naturelle :

- Inondations du 14/10/1982 au 9/11/1982 (JO du 26/12/1982)
- Inondation du 8/12/1982 au 31/12/1982 (JO du 13/01/1983)
- Inondations et coulées de boues du 14/02/1990 au 19/02/1990 (JO du 23/03/1994)
- Inondations et coulées de boues du 25/12/1999 au 29/12/1999 (JO du 30/12/1999)

Le débordement ponctuel du ruisseau Le Bourbier ne touche aucune habitation.

Les zones inondables sont exclues des zones constructibles de la carte communale.

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- Incitation auprès des particuliers à installer des batardeaux dans les zones soumises aux inondations,
- Entretien du cours d'eau et surveillance renforcée en cas de montée des eaux,
- Réalisation, par les services de l'État, en collaboration avec la mairie, d'un Plan de Prévention des Risques d'inondation (**PPRI**) approuvé par le Préfet le 1^{er} avril 2003
- La commune adhère au Syndicat Mixte d'Etude et de Travaux pour l'Aménagement du Durgeon et de ses Affluents qui a réalisé des travaux d'entretien du cours d'eau et qui en assure la surveillance annuelle.,
- Prise en compte des zones inondables dans la carte communale en cours d'élaboration,

Avant tout projet de construction ou d'acquisition, renseignez-vous à la mairie - Tel :03-84-30-18-00

CONSIGNES DE SÉCURITÉ : ce que vous devez faire en cas d'inondation

ALERTE : la rivière débordant lentement, vous serez informés de l'évolution de la situation par l'équipe municipale (porte à porte, téléphone...).

En cas d'alerte météo par la Préfecture, suite aux bulletins de Météo France, vous serez également averti par l'équipe municipale (téléphone, mégaphone,...).



ENTREZ DANS LE BATIMENT LE PLUS PROCHE

Si vous êtes à l'extérieur ou en voiture, entrez dans le bâtiment le plus proche



FERMEZ PORTES ET FENETRES

Coupez la ventilation et la climatisation



Laissez un signe apparent indiquant votre présence aux secours

LASSEZ VOS ENFANTS A L'ECOLE

Ils y sont en sécurité et les enseignants s'occupent d'eux



ECOUTEZ LA RADIO

France Bleu FM 101.4

France Inter FM 90.0

N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous irez au devant du danger

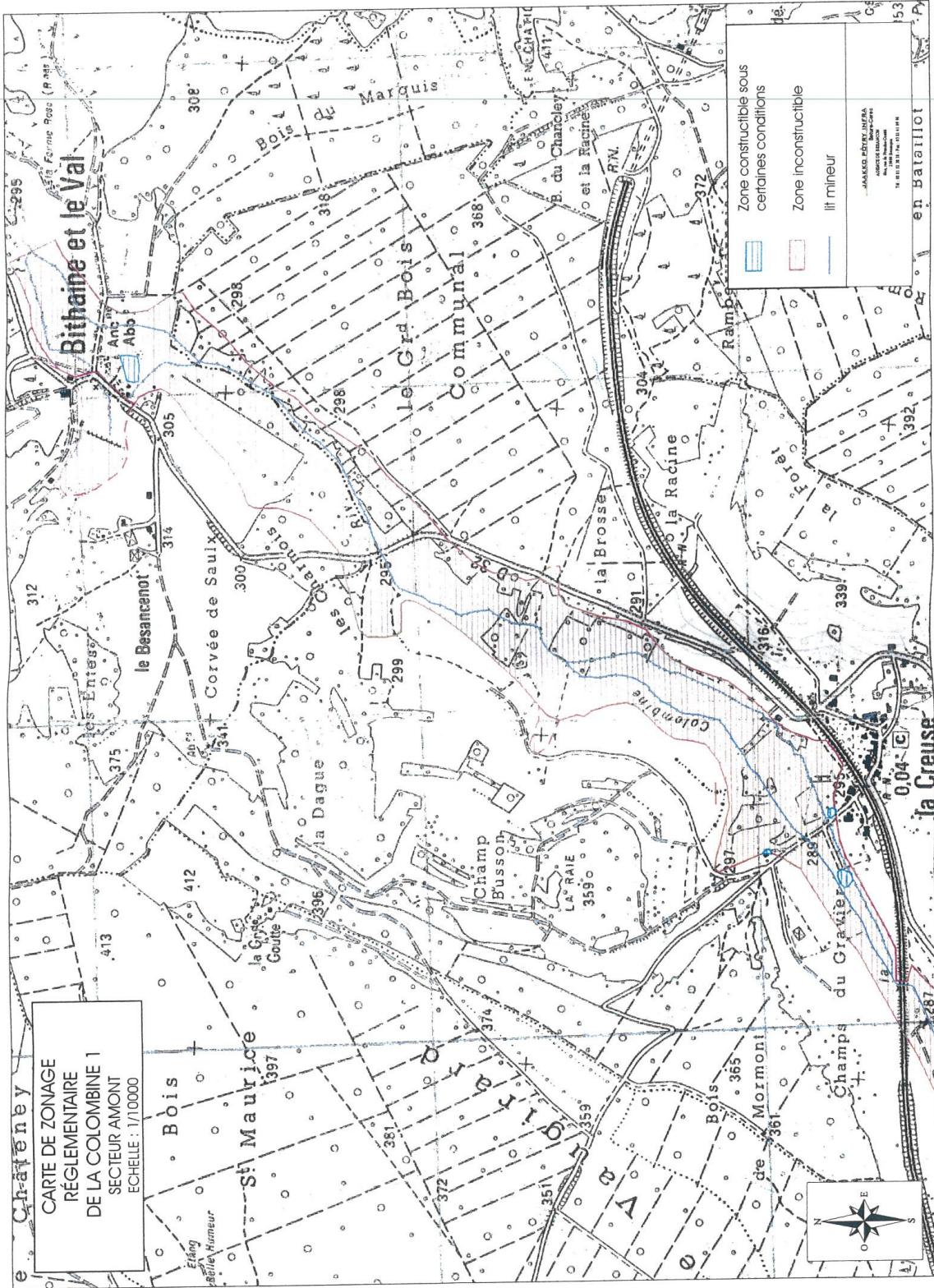
Après l'inondation :

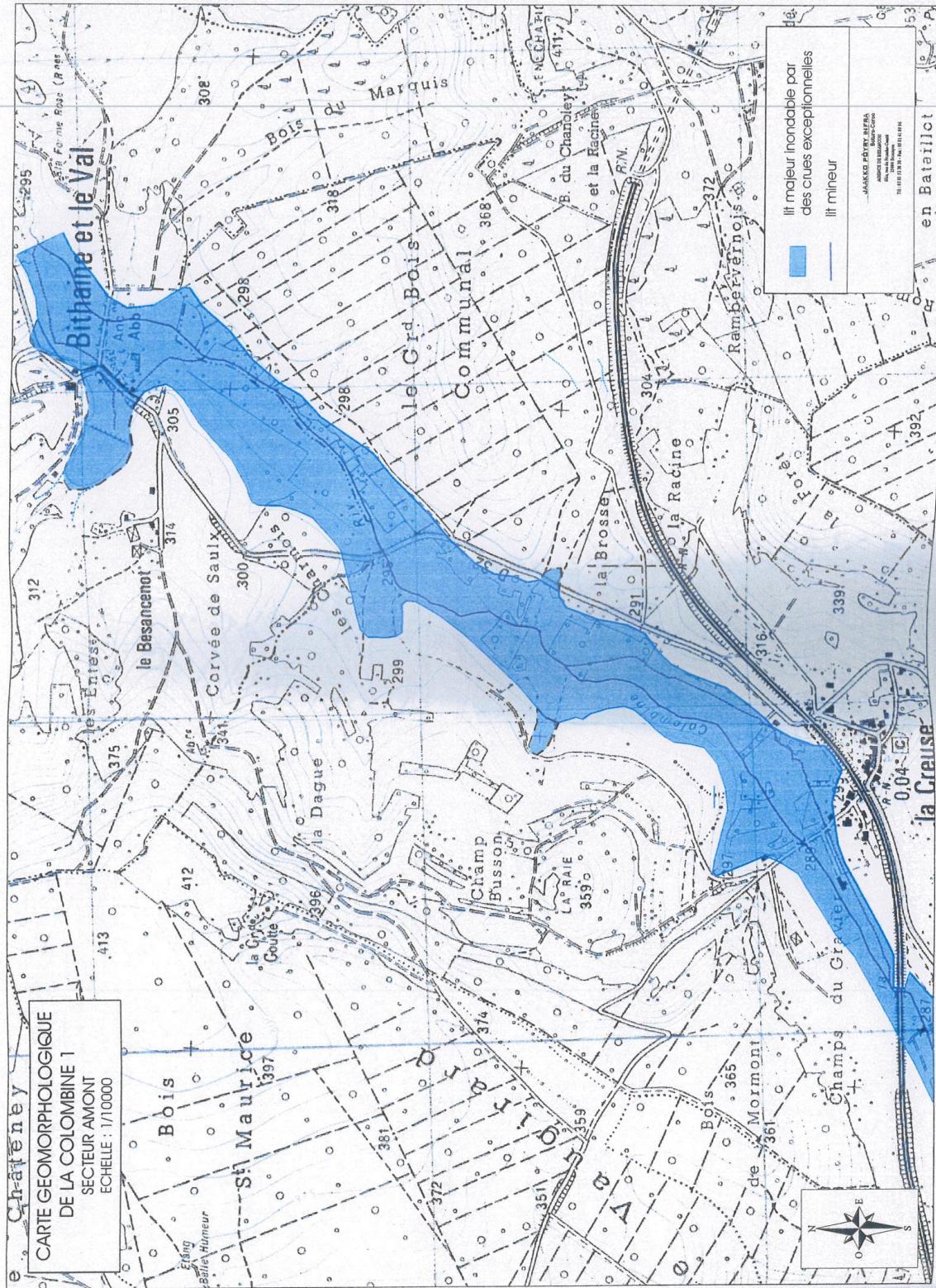
Aérez et désinfectez les pièces de votre habitation

Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche

Chauffez dès que possible

Ci-joint : Plans de zonage du PPRI







RISQUE SISMIQUE

DESCRIPTION DU RISQUE

Un séisme résulte d'une rupture brutale des roches le long d'une faille souterraine, suite à une accumulation de contraintes. Lors d'un séisme, les ondes sismiques se propagent à travers le sol ; elles peuvent être localement amplifiées par les dernières couches du sol et par la topographie du terrain. Ce passage d'ondes à travers le sol provoque des vibrations qui peuvent être ressenties à la surface de la terre. Des effets induits peuvent également survenir : mouvements de terrain, glissements, éboulements...

Un séisme possède ainsi de multiples caractéristiques : durée de la secousse, magnitude (énergie libérée par l'événement), intensité (évaluation statistique, sur une échelle descriptive, des effets et dommages d'un séisme en un lieu donné), position du foyer (point situé dans le sous-sol, sur le plan de faille d'où partent les ondes sismiques), épicentre (point situé sur le sol à la verticale du foyer).

LE RISQUE SISMIQUE EN HAUTE-SAONE

Depuis le 1^{er} mai 2011, tout le département de la Haute-Saône est concerné par le risque sismique : en aléa faible (2) sur sa partie Ouest et en aléa modéré (3) sur sa partie Est.

SITUATION COMMUNALE

La commune d'Adelans et le Val de Bithaine est située dans une zone de sismicité **classée en aléa 3**

Nota : Dans ces zones, les règles de construction parassismique sont applicables aux nouveaux bâtiments et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

Pour plus de renseignements, s'adresser à la mairie ou se connecter sur le site www.planseisme.fr (notamment partie FAQ).

Un document d'information sur la nouvelle réglementation sismique applicable aux bâtiments est également disponible à l'adresse suivante : http://www.haute-saone.gouv.fr/sections/securite/securite_civile/informations_des_acq/document_d_informati/view

CONSIGNES DE SÉCURITÉ : ce que vous devez faire en cas de séisme

	1. Se mettre à l'abri
	2. Ecouter la radio : France-Bleu FM 101.4 ou France-Inter FM 90.0
	3. En cas de séisme, respecter les consignes
<u>AVANT</u>	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Diagnostiquer la résistance aux séismes de votre bâtiment et le renforcer si nécessaire. ↳ Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité. ↳ Fixer les appareils et les meubles lourds. ↳ Préparer un plan de groupement familial.
<u>PENDANT</u>	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Rester où l'on est : <ul style="list-style-type: none"> • A l'intérieur : se mettre près d'un gros mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides (tables), s'éloigner des fenêtres ; • A l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (cheminées, ponts, corniches, toitures, arbres...); • En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses. ↳ Se protéger la tête avec les bras. ↳ Ne pas allumer de flamme.
<u>APRÈS</u>	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses importantes ↳ Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble ↳ Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités ↳ S'éloigner de toutes constructions ↳ Se regrouper et attendre les secours ↳ Si possible prendre : <ul style="list-style-type: none"> • une couverture • une bouteille d'eau par personne • papiers d'identité. ↳ Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...) ↳ Evaluer les dégâts ↳ Informer les autorités



RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



Le transport de matières dangereuses s'effectue en surface(routes, autoroutes, voies ferrées) ou en sous sol (canalisations-gazoduc, oléoduc)

Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses (TMD) sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être **inflammables, toxiques, explosifs ou radioactifs**.

SITUATION

La commune **d'Adelans et le Val de Bithaine** est concernée par un trafic assez important de matières dangereuses qui s'effectue :

- par voies routières (**RD 64**),
- par voies ferrées (**ligne Epinal- Belfort**),
- et par une **canalisation de transport de gaz naturel** (gazoduc exploité par gaz de France), Sur une longueur de 4.3 Km sur le territoire.

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- La route départementale 64 passe à 3 Km de l'agglomération : surveillance et intervention par le SDIS, la gendarmerie.
- Réglementation rigoureuse spécifique au transport de matières dangereuses,
- Réglementation de la traversée de la commune,
- Surveillance régulière du **gazoduc** et servitudes d'utilité publique liées à sa présence (se renseigner en mairie pour tous travaux dans la zone intéressée de la commune),
- Identification et signalisation des produits transportés ,
- Plan de Secours Spécialisé TMD réalisé par le Préfet,

CONSIGNES DE SÉCURITÉ: ce que vous devez faire pour vous protéger efficacement

Si l'alerte a été donnée (par la sirène mobile ou les services de secours, ou autre) : selon consignes

Donnez l'alerte (pompiers 18, police ou gendarmerie 17) en précisant le lieu exact, et si possible le code danger

- Si il y a des victimes, ne les déplacer pas, sauf en cas d'incendie
- Ne devenez pas une victime en touchant le produit et/ou en vous approchant
- Si un nuage毒ique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent



ENTREZ DANS LE BATIMENT LE PLUS PROCHE

Si vous êtes à l'extérieur ou en voiture, entrez dans le bâtiment le plus proche



FERMEZ PORTES ET FENETRES

Coupez la ventilation et la climatisation



LAISSEZ VOS ENFANT A L'ECOLE

Ils y sont en sécurité et les enseignants s'occupent d'eux



ECOUTEZ LA RADIO

France Bleu FM 101.4

France Inter FM 90.0

